

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01083

Numéro SIREN : 702 042 755

Nom ou dénomination : CGI France

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2018 sous le numéro de dépôt 11679

CGI FRANCE

**Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 137.913.933 euros
Siège social : Immeuble CB 16, 17 place des Reflets
92400 Courbevoie
RCS Nanterre 702 042 755**

(Ci-après, la « Société »)

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017**

Cher associé unique,

Nous avons établi le présent rapport de gestion en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin (i) de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, ainsi que de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, et (ii) de vous demander d'examiner les mandats des administrateurs.

Le Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous en preniez connaissance, si vous le désirez.

I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

1. CONTROLE FISCAL DE CGI FRANCE SAS PORTANT SUR LES ANNEES 2013 A 2015

En date du 22 mai 2017, la Société a reçu de l'administration fiscale une proposition de rectification suite à la clôture des premières opérations de contrôle qui se sont déroulées à la fin de l'année 2016 au siège social de la Société.

Les redressements proposés par l'administration fiscale sont les suivants :

- Impôt sur les sociétés : redressement de 289.949 € ;
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : Amendes pour absence d'auto-liquidation d'un montant de 1.128.726 € et TVA sur les transactions intercompagnies pour un montant de 2.997.437 € ;

La Société a formulé une réponse à cette proposition de rectification le 20 juillet 2017.

2. CONTROLE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL RELATIFS AUX OUTILS DE DECLARATION DES TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES DE LA SOCIETE

Au cours de l'année 2016, divers sites de la Société ont fait l'objet d'un contrôle par l'Inspection du travail. Ce contrôle s'est poursuivi durant 2017 et est toujours en cours.

3. CONTROLE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)

La Société a reçu un avis d'enquête de la DIRECCTE, en date du 1er février 2018, relative au respect des règles encadrant les délais de paiement interentreprises, réglementés par le livre IV titre IV du Code de commerce et portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

La première rencontre entre la Société et la DIRECCTE a eu lieu le 6 mars 2018, au cours de laquelle les questions relatives aux achats de la Société ainsi qu'à ses processus de validation des factures et de déclenchement des paiements ont été abordées.

II. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

Le compte de résultat arrêté au 30 septembre 2017 se présente comme suit, en euros :

	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2016 (12 mois)
Produits d'exploitation	1.087.349.192	982.757.215
Charges d'exploitation	969.517.392	895.037.953
Résultat d'exploitation	117.831.800	87.719.262
Résultat financier	12.401.734	4.383.079
Résultat exceptionnel	(3.891.203)	219.126
Participation des salariés	15.671.121	9.634.038
Impôt sur les bénéfices	21.017.014	12.811.342
Résultat net	89.654.196	69.876.088

1. Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1.076.715.755 euros contre 966.309.862 euros au titre du précédent exercice.

Du fait de produits d'exploitation de 1.087.349.192 euros et de charges d'exploitation de 969.517.391 euros, le résultat d'exploitation s'établit à 117.831.800 euros au 30 septembre 2017 contre 87.719.262 euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier s'élève au 30 septembre 2017 à 12.401.734 euros contre 4.383.079 euros au titre du précédent exercice et se décompose de la manière suivante :

Produits financiers : 12.515.398 euros
Charges financières : 113.664 euros

Ainsi, le résultat net de la Société s'élève, au 30 septembre 2017, à 89.654.196 euros, contre un résultat net de 69.876.088 euros au titre du précédent exercice.

2. Analyse des comptes de bilan

a. Actif

L'actif immobilisé s'élève au 30 septembre 2017 à **491.504.562** euros contre **381.899.904** euros au titre du précédent exercice.

L'actif circulant, principalement constitué des créances clients et comptes rattachés à la clôture de l'exercice, s'élève au 30 septembre 2017 à **289.897.820** euros, contre **340.729.801** euros au titre du précédent exercice.

b. Passif

S'agissant du passif, il s'élève au 30 septembre 2017 à **781.402.382** euros contre **722.629.704** euros au titre du précédent exercice.

Par ailleurs, le poste « Emprunt et dettes financières diverses » reste à **0** euro au 30 septembre 2017 comme au titre du précédent exercice.

III. EXPOSE SUR L'ACTIVITE DES FILIALES

Au 30 septembre 2017, la Société détient les filiales suivantes, à l'étranger :

- CGI Luxembourg SA (Luxembourg) pour 100 % du capital social ;
- CGI Technologies et Solutions Maroc SAS (Maroc) pour 99 % du capital social ;
- Avinci AG (Allemagne) pour 100 % du capital social ;
- CGI Italia s.r.l. (Italie) pour 100% du capital social ;
- Alcyane Suisse S.à r.l (Suisse) pour 100 % du capital social ;
- CGI Corporate Holdings Limited (Angleterre) pour 9,15% du capital social.

1. Activité de CGI Luxembourg SA(Luxembourg)

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 d'une durée de douze mois, les résultats économiques et financiers de CGI Luxembourg SA, ont été les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à **25.789.098** euros, tandis qu'il s'élevait à **24.112.382** euros au titre du précédent exercice.
- Le total des produits d'exploitation s'est élevé à **26.376.178** euros, tandis qu'il s'élevait à **24.712.870** euros au titre du précédent exercice.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **22.619.053** euros, tandis qu'elles s'élevaient à **21.400.032** euros au titre du précédent exercice.
- Le résultat d'exploitation s'est élevé à **3.757.125** euros, tandis qu'il s'élevait à **3.312.838** euros au titre du précédent exercice.
- Le montant des salaires et traitements s'est élevé à **12.918.969** euros, tandis qu'il s'élevait à **12.301.270** euros au titre du précédent exercice.

- Au 30 septembre 2017, l'effectif de la société s'élevait à 198 personnes, contre 191 au titre du précédent exercice.

Compte tenu d'un résultat financier s'élevant à (7.433) euros contre (5.562) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt de l'exercice s'est élevé 3.753.565 euros contre 3.402.581 euros au titre du précédent exercice.

Compte tenu des éléments ci-dessus et du résultat exceptionnel s'élevant à (10.700) euros contre (21.400) euros au titre du précédent exercice, le résultat de l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 2.662.775 euros contre 2.318.079 euros au titre du précédent exercice.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 10.665.255 euros tandis qu'il s'élevait à 8.480.704 euros au titre du précédent exercice.

2. Activité de CGI Technologies et Solutions Maroc SAS (Maroc) :

Les résultats ci-dessous sont exprimés en fonction du cours moyen du Dirham de l'exercice 2017

Le chiffre d'affaires s'élève en 2017 à 26.679.627 euros (contre 22.318.407 euros, l'exercice précédent) soit une augmentation de 20%.

Le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 1.841.334 euros (contre 1.481.031 euros, l'exercice précédent) soit une augmentation de 24 %.

3. Activité de Avinci AG (Allemagne) :

Cette société a cédé ses filiales en 2007. Elle n'a aucune activité opérationnelle.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un profit de 114.403 euros contre un profit de 123.500 euros, l'exercice précédent.

4. Activité de CGI Italia s.r.l. (Italie) :

Le chiffre d'affaires s'élève en 2017 à 1.366.540 euros contre 652.420 euros, l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par une perte de 90.111 euros, contre un profit de 139.205 euros l'exercice précédent.

5. Activité d'Alcyane Suisse S.à r.l. (Suisse)

Les résultats ci-dessous sont exprimés en fonction du cours moyen du Franc Suisse de l'exercice 2017

Le chiffre d'affaires s'élève en 2017 à 397.132 euros contre 478.807 euros, l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un profit de **102.823 euros**, contre un profit de 128.995 euros l'exercice précédent.

6. Activité de CGI Corporate Holdings Limited

Les résultats ci-dessous sont exprimés en fonction du cours moyen de la Livre Sterling de l'exercice 2017

CGI Corporate Holdings Limited n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un gain de **14.363 euros**.

IV. SUCCURSALES

En application de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a eu aucune succursale pendant l'exercice écoulé.

V. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société continuera son activité conformément à son objet social.

VI. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

NEANT

VII. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a constaté au titre des activités de recherche et développement un crédit d'impôt **5.507.305 euros**.

VIII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

IX. AFFECTATION DU RESULTAT

Vous devrez approuver les comptes et affecter le résultat.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et impôts et après amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de **89.654.196 euros** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Affectation de 5 % à la réserve légale | 4.482.709 euros |
| - Affectation du solde au compte « report à nouveau » | 85.171.486 euros |

- Distribution d'un dividende pour montant unitaire de 0,58 euros

80 000 000 euros, pour un

Réserve légale avant affectation	8.935.721 euros
Réserve légale après affectation	13.418.430 euros
Report à nouveau avant affectation	126.174.290 euros
Report à nouveau après affectation	211.345.776 euros

Le dividende serait versé à compter de la date des décisions de l'associé unique, et en tout état de cause, avant le 30 juin 2018.

X. DETENTION DU CAPITAL

Le capital est détenu à 100% par vous, CGI IT UK Limited.

	Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2016	Pourcentage de détention au 30 septembre 2016	Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2017	Pourcentage de détention au 30 septembre 2017
CGI IT UK LIMITED	137.913.933	100%	137.913.933	100%

XI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que sur proposition du Conseil d'administration de la Société, l'associé unique de la Société, vous, CGI IT UK Limited, associé unique de la Société, avez décidé le 28 juin 2017 de procéder à une distribution exceptionnelle d'un dividende pour un montant de cinquante millions d'euros par prélèvement sur le compte report à nouveau de la Société qui s'élevait, après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016, à 126.174.290 euros.

XII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi.

Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport sur les comptes annuels.

XIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu une convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce :

– Convention de prestations de services intragroupe entre la Société et la société CGI Information Systems And Management Consultants Holding SAS, en date du 10 février 2017. Par cette convention, la Société a confié la gestion de ses services corporatifs aux Vice-présidents de la Société CGI Information Systems And Management Consultants Holding SAS, afin de sécuriser les opérations juridiques, financières et des ressources humaines, minimiser les risques, contribuer à la stratégie globale du groupe CGI et encadrer les équipes de ses services corporatifs.

XIV. INFORMATION SUR LES CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 636.584 euros, correspondant à des amortissements excédentaires (article 39-4 du Code général des impôts) et autres amortissements non déductibles du résultat fiscal ainsi que la quote-part de taxe sur les voitures de tourisme pour 198.232 euros.

XV. INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2017, l'effectif de la Société était de 10.257 personnes.

XVI. SITUATION DES MANDATS DES DIRIGEANTS SOCIAUX ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Président**

Nous vous informons du fait que le mandat du Président n'arrivant pas à expiration avec les prochaines décisions de l'associé unique, il n'y aura pas lieu de vous prononcer sur son renouvellement.

- **Administrateurs**

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Michel BATICLE et François BOULANGER arrivent à expiration.

Aussi, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Michel BATICLE et François BOULANGER pour une durée expirant à l'issue des prochaines décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes du prochain exercice clos, soit au plus tard le 31 mars 2019.

- **Commissaire aux comptes**

Nous vous informons également que le mandat du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de votre décision d'approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017.

En conséquence, nous vous proposons la reconduction pour six exercices du mandat du Commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG et Autres, 1-2, place des Saisons, 92037 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle ou suivant la décision d'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

XVII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes, des créances, de la Société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients, par date d'échéance.

- 1) **Fournisseurs :**

Echéance / date de clôture	Exercice ouvert le 01/10/2016 et clos le 30/09/2017 (TTC)	Exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 30/09/2016 (TTC)
- Non échues	12.685.523 €	3.264.552 €
- de 0 à 30 jours	4.389.762 €	11.069.928 €
- de 31 jours à 60 jours	735.075 €	1.601.321 €
- au-delà de 60 jours	618.315 €	269.630 €
Total dettes fournisseurs	18.428.675 €	16.205.431 €

2) **Clients :**

Echéance / date de clôture	Exercice ouvert le 01/10/2016 et clos le 30/09/2017 (TTC)	Exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 30/09/2016 (TTC)
- Non échues	126.089.749 €	95.670.161 €
- de 0 à 30 jours	13.603.237 €	7.899.384 €
- de 31 jours à 60 jours	4.244.869 €	3.927.050 €
- au-delà de 60 jours	(644.926) €	184.706 €
Total créances clients	143.292.929 €	107.681.304 €

XVIII. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

NEANT

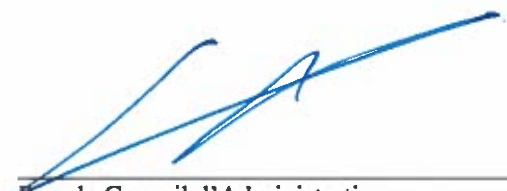
XIX. AUTRES INFORMATIONS

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport de gestion, nous allons à présent passer à la lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions soumises.



Pour le Conseil d'Administration
Le Président
Monsieur Jean-Michel Baticle

ANNEXE

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Capital social	137.913.933 €	137.913.933 €	137.913.933 €	12.913.933 €	12.913.933 €
Prime d'émission	69.508.750 €	69.508.750 €	69.508.750 €	69.508.750 €	69.508.750 €
Réserve légale	8.935.721 €	5.441.917 €	1.291.393 €	1.291.393 €	1.291.393 €
Report à nouveau	126.174.290 €	109.792.006 €	30.932.061 €	(12.375.103) €	(14.518.466) €
Résultat de l'exercice	89.654.196 €	69.876.088 €	83.010.470 €	43.407.164 €	1.248.127 €
TOTAL	432.186.891 €	392.532.694 €	322.656.607 €	114.646.137 €	70.443.538 €

CGI FRANCE

**Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 137.913.933 euros
Siège social : Immeuble CB 16, 17 place des Reflets
92400 Courbevoie
RCS Nanterre 702 042 755**

(Ci-après, la « Société »)

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Cher associé unique,

Nous avons établi le présent rapport de gestion en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin (i) de vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, ainsi que de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, et (ii) de vous demander d'examiner les mandats des administrateurs.

Le Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires, afin que vous en preniez connaissance, si vous le désirez.

I. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

1. CONTROLE FISCAL DE CGI FRANCE SAS PORTANT SUR LES ANNEES 2013 A 2015

En date du 22 mai 2017, la Société a reçu de l'administration fiscale une proposition de rectification suite à la clôture des premières opérations de contrôle qui se sont déroulées à la fin de l'année 2016 au siège social de la Société.

Les redressements proposés par l'administration fiscale sont les suivants :

- Impôt sur les sociétés : redressement de 289.949 € ;
- Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : Amendes pour absence d'auto-liquidation d'un montant de 1.128.726 € et TVA sur les transactions intercompagnies pour un montant de 2.997.437 € ;

La Société a formulé une réponse à cette proposition de rectification le 20 juillet 2017.

2. CONTROLE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL RELATIFS AUX OUTILS DE DECLARATION DES TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES DE LA SOCIETE

Au cours de l'année 2016, divers sites de la Société ont fait l'objet d'un contrôle par l'Inspection du travail. Ce contrôle s'est poursuivi durant 2017 et est toujours en cours.

3. CONTROLE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)

La Société a reçu un avis d'enquête de la DIRECCTE, en date du 1er février 2018, relative au respect des règles encadrant les délais de paiement interentreprises, réglementés par le livre IV titre IV du Code de commerce et portant sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

La première rencontre entre la Société et la DIRECCTE a eu lieu le 6 mars 2018, au cours de laquelle les questions relatives aux achats de la Société ainsi qu'à ses processus de validation des factures et de déclenchement des paiements ont été abordées.

II. SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

Le compte de résultat arrêté au 30 septembre 2017 se présente comme suit, en euros :

	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2016 (12 mois)
Produits d'exploitation	1.087.349.192	982.757.215
Charges d'exploitation	969.517.392	895.037.953
Résultat d'exploitation	117.831.800	87.719.262
Résultat financier	12.401.734	4.383.079
Résultat exceptionnel	(3.891.203)	219.126
Participation des salariés	15.671.121	9.634.038
Impôt sur les bénéfices	21.017.014	12.811.342
Résultat net	89.654.196	69.876.088

1. Analyse du compte de résultat

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1.076.715.755 euros contre 966.309.862 euros au titre du précédent exercice.

Du fait de produits d'exploitation de 1.087.349.192 euros et de charges d'exploitation de 969.517.391 euros, le résultat d'exploitation s'établit à 117.831.800 euros au 30 septembre 2017 contre 87.719.262 euros au titre du précédent exercice.

Le résultat financier s'élève au 30 septembre 2017 à 12.401.734 euros contre 4.383.079 euros au titre du précédent exercice et se décompose de la manière suivante :

Produits financiers : 12.515.398 euros
Charges financières : 113.664 euros

Ainsi, le résultat net de la Société s'élève, au 30 septembre 2017, à 89.654.196 euros, contre un résultat net de 69.876.088 euros au titre du précédent exercice.

2. *Analyse des comptes de bilan*

a. Actif

L'actif immobilisé s'élève au 30 septembre 2017 à **491.504.562** euros contre **381.899.904** euros au titre du précédent exercice.

L'actif circulant, principalement constitué des créances clients et comptes rattachés à la clôture de l'exercice, s'élève au 30 septembre 2017 à **289.897.820** euros, contre **340.729.801** euros au titre du précédent exercice.

b. Passif

S'agissant du passif, il s'élève au 30 septembre 2017 à **781.402.382** euros contre **722.629.704** euros au titre du précédent exercice.

Par ailleurs, le poste « Emprunt et dettes financières diverses » reste à **0** euro au 30 septembre 2017 comme au titre du précédent exercice.

III. EXPOSE SUR L'ACTIVITE DES FILIALES

Au 30 septembre 2017, la Société détient les filiales suivantes, à l'étranger :

- CGI Luxembourg SA (Luxembourg) pour 100 % du capital social ;
- CGI Technologies et Solutions Maroc SAS (Maroc) pour 99 % du capital social ;
- Avinci AG (Allemagne) pour 100 % du capital social ;
- CGI Italia s.r.l. (Italie) pour 100% du capital social ;
- Alcyane Suisse S.à r.l (Suisse) pour 100 % du capital social ;
- CGI Corporate Holdings Limited (Angleterre) pour 9,15% du capital social.

1. *Activité de CGI Luxembourg SA(Luxembourg)*

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 d'une durée de douze mois, les résultats économiques et financiers de CGI Luxembourg SA, ont été les suivants :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à **25.789.098** euros, tandis qu'il s'élevait à **24.112.382** euros au titre du précédent exercice.
- Le total des produits d'exploitation s'est élevé à **26.376.178** euros, tandis qu'il s'élevait à **24.712.870** euros au titre du précédent exercice.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à **22.619.053** euros, tandis qu'elles s'élevaient à **21.400.032** euros au titre du précédent exercice.
- Le résultat d'exploitation s'est élevé à **3.757.125** euros, tandis qu'il s'élevait à **3.312.838** euros au titre du précédent exercice.
- Le montant des salaires et traitements s'est élevé à **12.918.969** euros, tandis qu'il s'élevait à **12.301.270** euros au titre du précédent exercice.

- Au 30 septembre 2017, l'effectif de la société s'élevait à 198 personnes, contre 191 au titre du précédent exercice.

Compte tenu d'un résultat financier s'élevant à (7.433) euros contre (5.562) euros au titre du précédent exercice, le résultat courant avant impôt de l'exercice s'est élevé 3.753.565 euros contre 3.402.581 euros au titre du précédent exercice.

Compte tenu des éléments ci-dessus et du résultat exceptionnel s'élevant à (10.700) euros contre (21.400) euros au titre du précédent exercice, le résultat de l'exercice s'est soldé par un bénéfice de 2.662.775 euros contre 2.318.079 euros au titre du précédent exercice.

Au 30 septembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 10.665.255 euros tandis qu'il s'élevait à 8.480.704 euros au titre du précédent exercice.

2. Activité de CGI Technologies et Solutions Maroc SAS (Maroc) :

Les résultats ci-dessous sont exprimés en fonction du cours moyen du Dirham de l'exercice 2017

Le chiffre d'affaires s'élève en 2017 à 26.679.627 euros (contre 22.318.407 euros, l'exercice précédent) soit une augmentation de 20%.

Le résultat net de l'exercice 2017 s'élève à 1.841.334 euros (contre 1.481.031 euros, l'exercice précédent) soit une augmentation de 24 %.

3. Activité de Avinci AG (Allemagne) :

Cette société a cédé ses filiales en 2007. Elle n'a aucune activité opérationnelle.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un profit de 114.403 euros contre un profit de 123.500 euros, l'exercice précédent.

4. Activité de CGI Italia s.r.l. (Italie) :

Le chiffre d'affaires s'élève en 2017 à 1.366.540 euros contre 652.420 euros, l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par une perte de 90.111 euros, contre un profit de 139.205 euros l'exercice précédent.

5. Activité d'Alcyane Suisse S.à r.l. (Suisse)

Les résultats ci-dessous sont exprimés en fonction du cours moyen du Franc Suisse de l'exercice 2017

Le chiffre d'affaires s'élève en 2017 à 397.132 euros contre 478.807 euros, l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un profit de **102.823** euros, contre un profit de 128.995 euros l'exercice précédent.

6. Activité de CGI Corporate Holdings Limited

Les résultats ci-dessous sont exprimés en fonction du cours moyen de la Livre Sterling de l'exercice 2017

CGI Corporate Holdings Limited n'a pas généré de chiffre d'affaires sur l'exercice.

Le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un gain de **14.363** euros.

IV. SUCCURSALES

En application de l'article L. 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a eu aucune succursale pendant l'exercice écoulé.

V. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société continuera son activité conformément à son objet social.

VI. EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

NEANT

VII. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a constaté au titre des activités de recherche et développement un crédit d'impôt **5.507.305** euros.

VIII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

IX. AFFECTATION DU RESULTAT

Vous devrez approuver les comptes et affecter le résultat.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et impôts et après amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de **89.654.196** euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Affectation de 5 % à la réserve légale | 4.482.709 euros |
| - Affectation du solde au compte « report à nouveau » | 85.171.486 euros |

- Distribution d'un dividende pour montant unitaire de 0,58 euros

80 000 000 euros, pour un

Réserve légale avant affectation	8.935.721 euros
Réserve légale après affectation	13.418.430 euros
Report à nouveau avant affectation	126.174.290 euros
Report à nouveau après affectation	211.345.776 euros

Le dividende serait versé à compter de la date des décisions de l'associé unique, et en tout état de cause, avant le 30 juin 2018.

X. DETENTION DU CAPITAL

Le capital est détenu à 100% par vous, CGI IT UK Limited.

	Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2016	Pourcentage de détention au 30 septembre 2016	Nombre d'actions détenues au 30 septembre 2017	Pourcentage de détention au 30 septembre 2017
CGI IT UK LIMITED	137.913.933	100%	137.913.933	100%

XI. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que sur proposition du Conseil d'administration de la Société, l'associé unique de la Société, vous, CGI IT UK Limited, associé unique de la Société, avez décidé le 28 juin 2017 de procéder à une distribution exceptionnelle d'un dividende pour un montant de cinquante millions d'euros par prélèvement sur le compte report à nouveau de la Société qui s'élevait, après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016, à 126.174.290 euros.

XII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi.

Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport sur les comptes annuels.

XIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il est précisé qu'au cours de l'exercice écoulé, il a été conclu une convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce :

– Convention de prestations de services intragroupe entre la Société et la société CGI Information Systems And Management Consultants Holding SAS, en date du 10 février 2017. Par cette convention, la Société a confié la gestion de ses services corporatifs aux Vice-présidents de la Société CGI Information Systems And Management Consultants Holding SAS, afin de sécuriser les opérations juridiques, financières et des ressources humaines, minimiser les risques, contribuer à la stratégie globale du groupe CGI et encadrer les équipes de ses services corporatifs.

XIV. INFORMATION SUR LES CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 636.584 euros, correspondant à des amortissements excédentaires (article 39-4 du Code général des impôts) et autres amortissements non déductibles du résultat fiscal ainsi que la quote-part de taxe sur les voitures de tourisme pour 198.232 euros.

XV. INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2017, l'effectif de la Société était de 10.257 personnes.

XVI. SITUATION DES MANDATS DES DIRIGEANTS SOCIAUX ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- **Président**

Nous vous informons du fait que le mandat du Président n'arrivant pas à expiration avec les prochaines décisions de l'associé unique, il n'y aura pas lieu de vous prononcer sur son renouvellement.

- **Administrateurs**

Nous vous rappelons, par ailleurs, que les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Michel BATICLE et François BOULANGER arrivent à expiration.

Aussi, nous vous proposons de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean-Michel BATICLE et François BOULANGER pour une durée expirant à l'issue des prochaines décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes du prochain exercice clos, soit au plus tard le 31 mars 2019.

- **Commissaire aux comptes**

Nous vous informons également que le mandat du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de votre décision d'approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017.

En conséquence, nous vous proposons la reconduction pour six exercices du mandat du Commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG et Autres, 1-2, place des Saisons, 92037 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle ou suivant la décision d'associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

XVII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes, des créances, de la Société à l'égard de ses fournisseurs et de ses clients, par date d'échéance.

- 1) **Fournisseurs :**

Echéance / date de clôture	Exercice ouvert le 01/10/2016 et clos le 30/09/2017 (TTC)	Exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 30/09/2016 (TTC)
- Non échues	12.685.523 €	3.264.552 €
- de 0 à 30 jours	4.389.762 €	11.069.928 €
- de 31 jours à 60 jours	735.075 €	1.601.321 €
- au-delà de 60 jours	618.315 €	269.630 €
Total dettes fournisseurs	18.428.675 €	16.205.431 €

2) **Clients :**

Echéance / date de clôture	Exercice ouvert le 01/10/2016 et clos le 30/09/2017 (TTC)	Exercice ouvert le 01/01/2015 et clos le 30/09/2016 (TTC)
- Non échues	126.089.749 €	95.670.161 €
- de 0 à 30 jours	13.603.237 €	7.899.384 €
- de 31 jours à 60 jours	4.244.869 €	3.927.050 €
- au-delà de 60 jours	(644.926) €	184.706 €
Total créances clients	143.292.929 €	107.681.304 €

XVIII. ACTIONS D'AUTOCONTROLE

NEANT

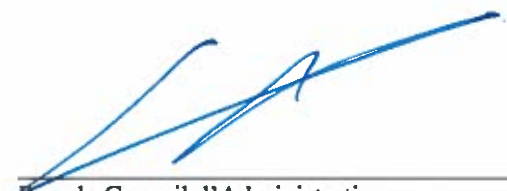
XIX. AUTRES INFORMATIONS

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport de gestion, nous allons à présent passer à la lecture du rapport du Commissaire aux comptes.

Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions soumises.



Pour le Conseil d'Administration
Le Président
Monsieur Jean-Michel Baticle

ANNEXE

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013
Capital social	137.913.933 €	137.913.933 €	137.913.933 €	12.913.933 €	12.913.933 €
Prime d'émission	69.508.750 €	69.508.750 €	69.508.750 €	69.508.750 €	69.508.750 €
Réserve légale	8.935.721 €	5.441.917 €	1.291.393 €	1.291.393 €	1.291.393 €
Report à nouveau	126.174.290 €	109.792.006 €	30.932.061 €	(12.375.103) €	(14.518.466) €
Résultat de l'exercice	89.654.196 €	69.876.088 €	83.010.470 €	43.407.164 €	1.248.127 €
TOTAL	432.186.891 €	392.532.694 €	322.656.607 €	114.646.137 €	70.443.538 €

Exemplaire Greffe

CGI France

Exercice clos le 30 septembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



CGI France

Exercice clos le 30 septembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société CGI France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CGI France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « comparabilité des exercices » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable portant sur le traitement des fonds de commerce issus de mali de fusion.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ La note 5 « Notes concernant le compte de résultat - 5.1.1 Chiffres d'affaires » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du revenu. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de reconnaissance du revenu et nous nous sommes assurés que cette note de l'annexe fournit une information appropriée.
- ▶ La note 4 « Notes sur le bilan - 4.3.1 » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les projections de flux de trésorerie actualisés ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifiés le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Jansen'.

Charlotte Jansen

CGI FRANCE SAS

**Immeuble CB 16
17 PLACE DES REFLETS
92400 COURBEVOIE**

Comptes au 30/09/2017



Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2017	30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 840 352	15 846 931	4 993 421	1 573 118
Fonds commercial	122 316 561		122 316 561	129 979 871
Autres immobilisations incorporelles	8 487 272	2 742 204	5 745 068	5 653 471
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	62 660 342	49 556 980	13 103 362	9 350 627
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	234 746 625	25 000	234 721 625	234 721 626
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	110 522 095		110 522 095	522 095
Autres immobilisations financières	102 431		102 431	99 096
ACTIF IMMOBILISE	559 675 677	68 171 115	491 504 562	381 899 904
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits Intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	164 555		164 555	291 156
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	227 217 594	163 545	227 054 049	186 231 770
Autres créances	41 987 349		41 987 349	47 718 909
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	16 480 434		16 480 434	100 068 448
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 211 433		4 211 433	6 419 518
ACTIF CIRCULANT	290 061 365	163 545	289 897 820	340 729 801
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	849 737 042	68 334 660	781 402 382	722 629 704

Rubriques	30/09/2017	30/09/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 137 913 933)	137 913 933	137 913 933
Primes d'émission, de fusion, d'apport	69 508 750	69 508 750
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	8 935 721	5 441 917
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	126 174 290	109 792 006
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	89 654 196	69 876 088
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	432 186 891	392 532 694
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	4 982 713	7 553 775
Provisions pour charges	34 501 111	32 010 287
PROVISIONS	39 483 823	39 564 061
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 488 571	1 247 400
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 854 129	50 444 763
Dettes fiscales et sociales	212 314 421	188 339 852
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 469 907	12 117 340
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	40 604 639	38 383 594
DETTES	309 731 667	290 532 949
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	781 402 382	722 629 704

Rubriques	France	Exportation	30/09/2017	30/09/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 076 715 775		1 076 715 775	966 309 862
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 076 715 775		1 076 715 775	966 309 862
Production stockée				
Production immobilisée			2 889 817	4 297 885
Subventions d'exploitation			82 638	71 669
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			7 428 102	11 766 145
Autres produits			232 859	311 654
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 087 349 192	982 757 215
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			243 913 875	214 278 442
Impôts, taxes et versements assimilés			28 445 215	26 633 870
Salaires et traitements			452 350 996	425 274 703
Charges sociales			229 488 278	211 633 396
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 683 941	8 871 902
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				261 151
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			6 567 287	8 058 486
Dotations aux provisions				
Autres charges			67 801	26 002
CHARGES D'EXPLOITATION			969 517 392	895 037 953
RESULTAT D'EXPLOITATION			117 831 800	87 719 262
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			12 225 384	4 764 839
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			31 530	32 323
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			258 484	120 661
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			12 515 398	4 917 823
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 255	3 022
Différences négatives de change			106 409	531 722
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			113 664	534 744
RESULTAT FINANCIER			12 401 734	4 383 079
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			130 233 534	92 102 341

Rubriques	30/09/2017	30/09/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 172 579	267 262
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 623	4 010
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		606 008
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 182 202	877 280
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	808 214	555 008
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	110 800	103 145
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	4 154 390	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 073 404	658 153
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-3 891 203	219 126
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	15 671 122	9 634 038
Impôts sur les bénéfices	21 017 014	12 811 342
TOTAL DES PRODUITS	1 101 046 792	988 552 318
TOTAL DES CHARGES	1 011 392 595	918 676 230
BENEFICE OU PERTE	89 654 196	69 876 088

Annexes

L'ensemble des informations et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf mention contraire.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE

En date du 10 mai 2016, CGI France SAS (" CGI France") a reçu un avis de vérification de comptabilité concernant CGI France portant sur les exercices clos en 2013, 2014 et 2015. Ce contrôle s'est clos en 2017.

Au cours de l'année 2016, divers sites de CGI France ont fait l'objet d'un contrôle par l'Inspection du travail. Ce contrôle s'est poursuivi durant 2017 et est toujours en cours.

En date du 1^{er} février 2018, CGI France a reçu un avis d'enquête de la DIRECCTE relativement au respect des règles encadrant les délais de paiement interentreprises réglementés par le livre IV titre IV du code de commerce et portant sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

La première rencontre a eu lieu le 6 mars 2018. Les questions relatives aux achats ainsi qu'au processus de validation des factures et de déclenchement des paiements de CGI France ont été abordées lors de cet entretien.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur et notamment ceux énoncés par le comité de réglementation comptable conformément aux dispositions du plan comptable 1999. Ils respectent les principes de prudence, d'indépendance des exercices et présume de la continuité d'exploitation. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode du coût historique.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour l'arrêté des comptes au 30 septembre 2017 sont les mêmes que celles qui avaient été utilisées pour l'arrêté des comptes de l'exercice au 30 septembre 2016.

CGI Group inc. a son siège social au Canada et établit des comptes consolidés conformes aux normes IFRS. Etant intégré dans les comptes consolidés de CGI Group inc., CGI France est exempt de préparer des comptes consolidés en France.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

3. COMPARABILITE DES EXERCICES

La transposition de la directive 2013/34 UE du 26 juin 2013 apporte des modifications au règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Ces modifications portent notamment sur la définition du fonds de commerce et le mali technique de fusion. Cette transposition a pris effet dans les comptes de CGI France sur l'exercice 2017. Elle entraîne le reclassement des fonds commerciaux liés aux contrats client dans un sous compte d'actif « contrat client » pour 7 324 316 euros ainsi qu'une provision et une dépréciation sur les différents éléments du sous compte d'actif correspondant pour 4 154 390 euros.

4. NOTES SUR LE BILAN

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis ou créés pour un usage interne ou dans un but de commercialisation.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les coûts de transition déterminés suite à l'harmonisation de la méthode de reconnaissance des revenus après l'intégration de Logica plc dans CGI Group inc.

Ces coûts de transition sont amortis sur la durée des contrats liés.

Les fonds de commerce sont évalués à leurs coûts d'acquisition. Tous les ans, un test de dépréciation « Impairment test » des fonds de commerce est réalisé sur la base des cash-flows futurs. En cas de perte de valeur une provision est constituée, se référer au paragraphe 3 traitant du changement de méthode.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue :

Matériels informatiques	2 à 3 ans linéaire
Autres matériels de bureau	5 ans linéaire
Mobiliers de bureau	5 ou 10 ans linéaire
Agencements et installations	3, 5 ou 10 ans linéaire selon leur nature
Matériels de transport	2 ou 5 ans linéaire

Les valeurs brutes et les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué sur l'exercice comme suit :

VALEURS BRUTES	30/09/2016	Acquisitions	Cessions mises au rebut	Virements de poste	30/09/2017
Logiciels	13 053 876	1 151 009	1 245 533		12 959 352
Coûts de développements	9 854 597	2 564 995	3 137 054	7 085 737	16 368 275
Fonds commercial	129 979 871		117 605	-7 545 706	122 316 560
Immobilisations incorporelles	152 888 344	3 716 004	4 500 192	-459 969	151 644 187
Installations générales	23 217 948	1 917 359	271 239		24 864 068
Matériel informatique	30 956 842	6 257 141	7 676 406	179 585	29 717 161
Mobilier de bureau	7 270 011	921 988	112 886		8 079 113
Immobilisations corporelles	61 444 801	9 096 488	8 060 532	179 585	62 660 342
Total immobilisations corporelles et incorporelles	214 333 145	12 812 492	12 560 724	-280 384	214 304 529

AMORTISSEMENTS	30/09/2016	Acquisitions	Cessions mises au rebut	Virements de poste	30/09/2017
Logiciels	11 480 758	1 860 772	1 189 020	-238 579	11 913 931
Coûts de développements	4 201 126	1 438 047	3 118 359		2 520 814
Dépréciation sur immobilisations incorporelles		4 154 389			4 154 389
Immobilisations incorporelles	15 681 884	7 453 208	4 307 379	-238 579	18 589 134
Installations générales	20 654 877	1 300 213	272 458		21 682 632
Matériel informatique	25 042 962	3 735 769	7 562 549		21 216 182
Mobilier de bureau	6 396 333	349 139	87 308		6 658 164
Immobilisations corporelles	52 094 172	5 385 122	7 922 315	0	49 556 978
Total immobilisations corporelles et incorporelles	67 776 056	12 838 330	12 229 695	-238 579	68 146 112

4.3 Immobilisations financières

4.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont constatés à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

La valeur des titres de participation fait l'objet d'une évaluation à la clôture soit en fonction de la quote-part de la situation nette de la société détenue, soit suivant la méthode des cash flow actualisés. Si l'évaluation s'avère inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constatée.

Titre de participation	30/09/2016	Acquisitions	Cessions/ fusion	30/09/2017
Avinci AG(75015)	33 335 924			33 335 924
CGI Technologie et Solutions Maroc SAS(75074)	29 700			29 700
CGI Corporte Holdings Limited (75133)	180 973 000			180 973 000
CGI Luxembourg SA (75006)	20 198 000			20 198 000
CGI Italia s.r.l. (90051)	85 000			85 000
Anjin KK	25 000			25 000
Alcyane Suisse s.à.r.l (90074)	100 000			100 000
Total valeurs brutes	234 746 624	-	-	234 746 624

Titre de participation	Valeur brute 30/09/2016	Dépréciations	Acquisitions/ Cessions	Valeur nette 30/09/2017
Avinci AG(75015)	33 335 924			33 335 924
CGI Technologie et Solutions Maroc SAS(75074)	29 700			29 700
CGI Corporate Holdings Limited (75133)	180 973 000			180 973 000
CGI Luxembourg SA (75006)	20 198 000			20 198 000
CGI Italia s.r.l. (90051)	85 000			85 000
Anjin KK	25 000	25 000		-
Alcyane Suisse s.à.r.l (90074)	100 000			100 000
Total valeurs brutes	234 746 624	25 000	-	234 721 624

4.3.2 Prêts

En date du 29 septembre 2017, CGI France a consenti un prêt en faveur de CGI Group inc. pour un montant de 110 000 000 euros.

4.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières représentent principalement les dépôts de garantie des loyers versés par CGI France. Ils concernent soit des locaux soit du matériel pris en location.

4.4 Autres créances

CGI Group inc. a signé un contrat de factoring pour ses sociétés de droit français en date du 25/06/2013 avec l'établissement BNP PARIBAS permettant la cession de créances clients du groupe à ce factor. Au 30 septembre 2017, le montant des créances cédées s'élève à 22 176 589 euros.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Au cas par cas, elles donnent lieu à la constitution de provisions si leur recouvrement apparaît compromis.

Les autres créances représentent les créances fiscales et sociales et les comptes courants à l'encontre des autres sociétés du groupe.

4.5 Trésorerie

Les fonds disponibles sont essentiellement constitués des soldes des comptes courants. Le solde net au 30 septembre 2017 s'élève à 16 480 434 euros.

4.6 Capitaux propres

Le tableau de passage des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Prime d'émission	Prime d'apport, de fusion	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Total
Situation au 30/09/2016	137 913 933	38 552 484	30 956 267	5 441 917	176 174 290		389 038 891
Affectation du résultat non distribué				3 493 804			3 493 804
Dividendes 2016					-50 000 000		-50 000 000
Résultat 2017						89 654 196	89 654 196
Situation au 30/09/2017	137 913 933	38 552 484	30 956 267	8 935 721	126 174 290	89 654 196	432 186 891

4.7 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque les conditions définies par le CRC 2000-06 sont remplies :

- La société a une obligation juridique ou implicite à la clôture résultant d'un évènement passé.
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation.
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'appréciation du niveau de l'ensemble des provisions effectuées par CGI France tient compte des données économiques susceptibles d'évoluer dans le temps et comporte donc un aléa inhérent à toute estimation.

Tableau de passage des provisions	30/09/2016	Dotations	Reprises	Reclassements	30/09/2017
Provisions pour litiges	5 762 266	1 586 054	3 364 235	- 416 500	4 400 585
Provisions pour amendes et pénalités	1 932 746	330 612	871 359	55 000	1 336 999
Provisions pour pensions et obligations similaires	28 758 305	4 059 977	210 128	-	32 608 154
Provisions pour renouvellement des immob.	2 460 224	-	1 614 251	0	845 973
Provisions pour charges sociales et fiscales	561 144	515 619	498 181	361 500	217 082
Autres provisions pour risques et charges	89 374	75 028	89 374	-	75 028
Provisions pour risques et charges	39 564 059	6 567 290	6 647 528	-	39 483 820
Dépréciation sur titres de participations	25 000				25 000
Dépréciation sur clients douteux	172 679		9 134		163 546
Provisions pour dépréciations	197 679	-	9 134	-	188 546
TOTAL	39 761 738	6 567 290	6 656 662	-	39 672 366

4.8 Provision pour retraite

Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. La provision pour indemnités de départ ou de mise à la retraite est calculée selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées, en fonction des paramètres suivants :

Taux d'actualisation :	1,75 %
Taux d'inflation :	2,00 %
Age de départ en retraite :	65 ans
Taux de revalorisation :	Taux de revalorisation : revalorisation dite « décroissante faible » en fonction de l'âge des salariés, soit : . 4 % par an jusqu'à 30 ans . 3 % par an de 31 à 40 ans . 2 % par an de 41 à 50 ans . 1,50 % de 51 à 60 ans . 0,75 % au-delà de 60 ans
Probabilité de départ :	Le turnover ressort à : . 18,67 % pour les salariés de moins de 30 ans . 14,35 % pour les salariés de 30 à 39 ans . 6,39 % pour les salariés de 40 à 49 ans . 2,60 % pour les salariés de 50 à 55 ans . 1,48 % pour les salariés de 56 à 60 ans . 0 % au delà de 60 ans
Table de mortalité	INSEE TV/TD 2010-2012

Jusqu'à la clôture des comptes clos au 30 septembre 2013, les pertes ou gains actuariels étaient comptabilisés en compte de résultat.

Depuis le 1^{er} octobre 2013, et conformément à la Recommandation n° 2003-R.01 du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité, elle-même appuyée par la recommandation de l'ANC 2013-02 du 7 novembre 2013, CGI France a opté pour la méthode du Corridor.

Ainsi, une fraction des écarts actuariels est comptabilisée en produits ou en charges seulement si les écarts actuariels cumulés et non comptabilisés en résultat à la fin de l'exercice précédent excèdent 10% de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture.

Au 30 septembre 2017, le stock d'écarts actuariels s'élève à 2 373 660 euros.

4.9 Provision pour perte à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison sur les projets sont constatées lorsque la marge estimée à terminaison est négative, sous déduction de la perte déjà constatée.

4.10 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent :

- Les prestations facturées avant la clôture de l'exercice, en cours d'exécution à cette date et non encore achevées.
- Les prestations de maintenance facturées d'avance, concernant les périodes de garantie ouvertes à compter du 1er octobre 2017.

5. NOTES CONCERNANT LE COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Produits et charges d'exploitation

5.1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement, au montant des prestations de services liées aux activités opérationnelles de la société.

Les prestations en cours au 30 septembre 2017 sont comptabilisées en « factures à établir » ou en « Produits constatés d'avance » selon la méthode de reconnaissance du revenu qui s'applique, celle-ci variant selon la nature de la prestation effectuée.

Les principales prestations effectuées par la société sont généralement reconnues de la manière suivante :

- Maintenance : le revenu est réparti et reconnu de manière constante sur toute la durée du contrat ;
- Hardware (installation) : le revenu est reconnu à l'avancement par les coûts ;
- Build (développement et améliorations) : le revenu est reconnu à l'avancement par les coûts ;
- System Integration & Consulting : le revenu est reconnu au fur et à mesure que les services sont livrés ;
- Développement d'application : le revenu est réparti et reconnu de manière constante sur toute la durée du contrat ;
- Application Management : le revenu est reconnu sur la base des temps passés, des achats et dépenses effectués. Le chiffre d'affaires est égal à la facturation.

5.1.2 Production immobilisée

Les coûts de transition comprennent les dépenses engagées au cours de la période d'appropriation des systèmes d'information qui suit la signature des contrats d'externalisations. Ces coûts comprennent essentiellement les coûts de main d'œuvre ainsi que les coûts de sous-traitance et sont amortis sur la durée des contrats liés.

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2017, des dépenses ont été immobilisées pour un montant total de 2 889 817 euros composées principalement de frais de personnel pour un montant total de 2 578 757 euros.

5.2 Produits et charges financières

En date du 26 mai 2017, la filiale luxembourgeoise de CGI France a versé à CGI France le solde des dividendes de l'exercice 2016 pour un montant total de 302 454 euros.

En date du 29 septembre 2017, la filiale luxembourgeoise a versé à CGI France un acompte sur dividende pour l'exercice 2017 de 1 600 000 euros.

En date du 2 octobre 2017, la filiale marocaine de CGI France a versé à CGI France un dividende pour un montant total de 3 594 988 euros.

En date du 30 septembre 2017, la société CGI Corporate Holdings Limited a versé à CGI France un dividende pour un montant total de 6 727 941 euros.

En date du 10 mai 2016, CGI a reçu un avis de contrôle de l'URSSAF portant sur les exercices 2014 et 2015. Ce contrôle a entraîné un rappel de cotisation pour un montant de 459 205 euros durant l'exercice 2016 et des pénalités de retard et majorations pour 59 839 euros, comptabilisé en charge financière.

5.3 Produits et charges exceptionnels

Suite aux opérations de régularisation sur la TVA et au dénouement du contrôle fiscal, la société a constaté une charge exceptionnelle de 570 093 euros sur l'exercice.

5.3.1 Intégration fiscale

La société CGI France a adhéré au groupe fiscal dont la société CGI Information Systems and Management Consultants Holding SAS au 17 place des Reflets, Immeuble CB 16 – 92400 COURBEVOIE est tête de groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les avantages issus de l'intégration soient conservés par la société tête de groupe (CGI Information Systems and Management Consultants Holding SAS).

Au 30 septembre 2017, la société CGI France génère un bénéfice fiscal de 118 589 654 euros se traduisant par un impôt de 40 809 192 euros.

5.3.2 Crédit d'impôt Recherche et développement

CGI France a constaté un crédit d'impôt recherche au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017 pour un montant de 5 507 305 euros.

5.3.3 Crédit d'impôt Compétitivité Entreprise

CGI France a constaté sur l'exercice décalé clos au 30 septembre un produit d'un montant de 14 062 302 euros au titre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Ce crédit d'impôt vient en déduction de l'impôt sur les sociétés.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement et de prospection de nouveaux marchés.

5.3.4 Ventilation de l'impôt

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	130 233 533	21 017 013	109 216 520
Résultat exceptionnel à court terme	- 3 891 202	-	- 3 891 202
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-
Participation des salariés	- 15 671 122	-	- 15 671 122
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
Résultat comptable	110 671 209	21 017 013	89 654 196

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Charges à payer / produits à recevoir

Détail des charges à payer	Déclaration au 30/09/2017
Montants 2017	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 425 454
FACTURES FOURNISSEURS A RECEVOIR	25 425 454
AUTRES DETTES	6 132 547
CANTINE	135 147
CHARGES LOCATIVES	158 346
DATAROOM	12 115
CHARGES DIVERSES BAILLEUR	4 289 698
EVENEMENT	4 000
FEES	114 000
HONORAIRES	24 500
M&E INFRA	1 056 990
LITIGES	10 000
PRESTATIONS SOUS TRAITANCE	40 000
RENT SMOOTHING	66 359
SALAIRES ET PRIMES	17 500
TELEPHONE	12 102
VEHICULES	4 610
UNIVERSITE	18 000
SEMINAIRES	169 180
DETTES FISCALES ET SOCIALES	123 444 320
CONGES PAYES / RTT	51 152 167
PRIMES A PAYER	55 602 400
COTISATION INSERTION HANDICAPES	3 726 565
COTISATION FORMATION CONTINUE	3 749 559
COTISATION TAXE D'APPRENTISSAGE	2 580 533
PARTICIPATION A L'EFFORT CONSTRUCTION	3 432 148
CONTRIBUTION ORGANIC A PAYER	1 273 045
TAXE VEHICULES SOCIETES A PAYER	198 232
CFE A PAYER	645 086
CVAE A PAYER	1 084 585
TOTAL DES CHARGES A PAYER :	155 002 321

Détail des produits à recevoir	Déclaration au 30/09/2017
	Montants 2017
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	83 728 975
CLIENTS - FACTURES A EMETTRE	83 728 975
AUTRES CREANCES	435 156
FOURNISSEURS - AVANCES ET ACOMPTES	164 555
FOURNISSEURS - AVOIRS NON PARVENUS	270 601
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	786 668
AVANCES ET ACOMPTES AU PERSONNEL	285 138
INDEMNITES JOURNALIERES DE SECURITE SOCIALE	449 458
CICE - PRODUIT A RECEVOIR	52 073
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR :	84 950 798

6.2 Transactions entre Parties liées

	Montants 2017
CREANCES PORTEES EN IMMOBILISATIONS FINANCIERES	344 746 625
Titres de participation (valeur brute)	234 746 625
Prêt avec CGI Group Inc. (70001)	110 000 000
CREANCES	21 338 767
CGI Information Systems and Management Consultants (Australia) Pty Ltd	16
CGI Holdings Suomi Oy	300
CGI Norge AS	1 315
CGI IT Czech Republics r.o.	8 106
CGI Sverige AB	22 870
CGI Information Systems and Management Consultants Inc	26 179
CGI Information Systems and Management Consultants Espana, SA	38 153
CGI Nederland B.V.	40 176
CGI Information Systems and Management Consultants (Polska) Sp. z o.o.	40 314
Esritomática - Racionalização e Segurança, Lda	46 150
CGI France Holding SAS	71 176
CGI Luxembourg SA	99 627
CGI ITUK Limited	168 443
Compte courant IS- CGI Information Systems and Management Consultants Holding SAS	20 775 941
DETTES	9 781 987
CGI Technologies et Solutions Maroc SAS	3 025 595
CGI Information Systems and Management Consultants Private Limited	1 663 601
CGI ITUK Limited Inc. 75061	1 535 918
CGI Belgium N.V.	655 163
CGI (Philippines) Inc	622 651
CGI ITUK Limited 75005	525 679
CGI TI Portugal SA	512 668
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc	360 517
CGI America do Sul Solucoes de Tecnologia Ltda	300 414
CGI Information Systems and Management Consultants SAS	153 464
CGI Group Inc	124 688
CGI Deutschland Ltd. & Co. KG	91 709
CGI Bulgaria EOOD	56 898
AS CGI Eesti	36 522
CGI Technologies and Solutions Inc	35 300
CGI Suomi Oy	31 537
CGI Italia s.r.l.	18 659
CGI Danmark A/S	12 649
CGI IT Consulting Pte Ltd	9 120
CGI IT Consulting Stn Bhd	4 996
Centre de Services de Paie CGI inc	4 241

6.3 *Liste des filiales et participations*

Liste des filiales et participations

Déclaration au 30/09/2017

RIIALESDEVENUES	Capital de la société	Capitaux propres autres que le capital et le résultat 2017	Quote-part du capital détenu %
CGI Luxembourg SA 7, zone d'activité de Bourmicht L-8070 Bertrange Luxembourg	1 477 800 €	(781 256) €	100,00%
CGI Corporate Holdings Limited 14th Floor 20 Fenchurch Street, London EC3MBBY United Kingdom	1 176 164 604 GBP	77 505 889 GBP	9,15%
Avinci AG Leinfelder Str. 60 70771 Leinfelden-Echterdingen Germany	2 000 000 €	31 293 551 €	100,00%
CGI Italia s.r.l Viale Abruzzi N.94 20131, Milano Italy	60 808 €	811 809 €	100,00%
CGI Technologies et Solutions Maroc Casablanca Nearshore Park 1100 - Boulevard El Qods Quartier Sidi Maïrouf Casablanca Maroc	300 000 Dirham	30 000 Dirham	99,00%
Anjin K.K. Hatsudai T&T 3F Hatsudai 1-9-7, Shibuya-Ku TOKYO 151-0061 Japan	10 000 000 Yen	6 674 308 Yen	5,00%
Alcyane Suisse Sàrl c/o Wealthings SA Chemin Frank-Thomas 34 1208 Genève	20 000 CHF	359 997 CHF	100,00%

Liste des filiales et participations

Déclaration au 30/09/2017

RUAISSEBLES	Valeur des titres		Chiffre d'affaires hors taxes 2017	Dividendes perçus au cours de l'exercice 2017	Résultat du dernier exercice clos 30/09/2017
	Brute	Nette			
CGI Luxembourg SA 7, zone d'activité de Bounicht L-8070 Betrange Luxembourg	20 198 000 €	20 198 000 €	25 789 098 €	0 €	2 662 775 €
CGI Corporate Holdings Limited 14th Floor 20 Fenchurch Street, London EC3M8BY United Kingdom	180 973 000 €	180 973 000 €	0 GBP	126 592 864 GBP	12 739 GBP
Avinci AG Leinfelder Str. 60 70771 Leinfelden-Echterdingen Germany	33 335 924 €	33 335 924 €	0 €	-	114 408 €
CGI Italia s.r.l. Viale Abruzzi N°94 20131, Milano Italy	85 000 €	85 000 €	1 366 540 €	-	90 111 €
CGI Technologies et Solutions Maroc Casablanca Nearshore Park 1100 - Boulevard El Qods Quartier Sidi Maarouf Casablanca Maroc	29 700 €	29 700 €	296 901 559 Dirham	-	20 491 098 Dirham
Arjin KK Hitachi T&T 3F Hitachi 1-9-7, Shibuya-Ku TOKYO 151-0061 Japan	25 000 €	-	9 804 480 Yen (sur 9 mois)		(5 164 128) Yen (sur 9 mois)
Alyone Suisse Sàrl c/o Wealthing SA Chemin Frank-Thomas 34 1208 Genève	100 000 €	100 000 €	454 320 CHF	-	117 630 CHF

7. EFFECTIFS MOYENS / RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS / FORMATION

7.1 Effectifs

Effectifs (en Equivalent Temps Plein)	2017	2016
Cadres	9307	8 726
Non Cadres	512	355
Apprentis	93	202
Stagiaires	345	336
TOTAL GENERAL	10 257	9 619

7.2 Rémunération des administrateurs

Aucun jeton de présence et aucune rémunération n'ont été versés aux administrateurs concernant l'exercice 2017.

7.3 Compte personnel de formation CPF

La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 à la formation professionnelle a abrogé le dispositif du DIF et lui a substitué, à compter du 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF)

7.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre de l'exercice fiscal 2017, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent 497 569€

Le total des engagements hors bilan au 30 septembre 2017 est le suivant :

En Eur	Engagements donnés	Engagements reçus
Cautions de loyers	5 619 079	-
Cautions diverses	180 503	-
Garantie à première demande RTE EDF	250 000	-

Aucune dette n'est garantie de suretés réelles.

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	110 522 095	110 000 000	522 095
Autres immobilisations financières	102 431		102 431
Clients douteux ou litigieux	195 689		195 689
Autres créances clients	227 021 905	227 021 905	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	285 138	285 138	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	449 458	449 458	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	19 849 879	19 849 879	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	52 073	52 073	
Groupe et associés	20 775 941	20 775 941	
Débiteurs divers	574 861	574 861	
Charges constatées d'avance	4 211 433	4 211 433	
TOTAL GENERAL	384 040 901	383 220 687	820 214

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

110 000 000

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	43 854 129	43 854 129		
Personnel et comptes rattachés	88 550 572	88 550 572		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 427 970	58 427 970		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	61 006 206	61 006 206		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	4 329 673	4 329 673		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	10 469 907	10 469 907		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	40 604 639	40 604 639		
TOTAL GENERAL	307 243 096	307 243 096		

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

CGI FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 137.913.933 euros
Siège social : Immeuble CB 16, 17 place des Reflets
92400 Courbevoie
RCS Nanterre 702 042 755

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 MARS 2018

L'an 2018, le quinze mars, à quatorze heures

Les membres du conseil d'administration (le « **Conseil** ») de la société CGI France SAS (la « **Société** ») se sont réunis sur convocation du Président du Conseil.

Sont présents ou assistent à la réunion par téléconférence :

- Monsieur Jean-Michel Baticle, Président et membre du Conseil, présent
- Monsieur Benoît Taillier, membre du Conseil, présent
- Monsieur François Boulanger, membre du Conseil, présent

Tous les membres du Conseil étant considérés comme présents, le Conseil peut en conséquence délibérer valablement.

La séance est présidée par Monsieur Jean-Michel Baticle,

La société ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux comptes titulaire, dûment convoquée, est absente et excusée.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour :

- examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- examen des mandats des administrateurs (les « **Administrateurs** ») ;
- établissement du rapport de gestion annuel ;
- état de l'actionnariat des salariés ;
- nomination d'un Directeur Général au sein de la Société ;
- reconduction du mandat du Commissaire aux comptes ;
- examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce
- convocation de CGI IT UK Limited (l'« **Associé Unique** ») ;
- questions diverses.

Après examen de diverses affaires courantes, le Conseil a pris les décisions suivantes :

I. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017, de l'inventaire, du bilan et l'annexe, et du compte de résultat.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 font apparaître un bénéfice de 89 654 196 euros.

Puis le Conseil procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Après en avoir délibéré, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil, à l'unanimité, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 1 076 715 775 euros et un bénéfice de 89 654 196 euros.

II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Associé Unique l'affectation du résultat comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à un bénéfice de 89 654 196 euros, de la façon suivante :

- 5% à la réserve légale : 4 482 710 euros ; et
- le solde sur le compte « Report à nouveau » : 85 171 486 euros.

Ainsi, après affectation, le compte « Réserve légale » serait porté de 8 935 721 euros à 13 418 431 euros et le compte « Report à nouveau » serait porté de 126 174 290 euros à 211 345 776 euros.

Le Conseil décide de proposer à l'Associé Unique de distribuer un dividende de 80 000 000 euros, pour un montant de 0,58 euros par action.

Ce dividende serait versé à compter de la date de la décision de l'Associé Unique, et en tout état de cause, avant le 30 juin 2018.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de versement d'un dividende d'un montant de 80 000 000 euros.

III. EXAMEN DES MANDATS

Le Président rappelle que les mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Michel Baticle, Benoît Taillier et François Boulanger arrivent à expiration.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Associé Unique de procéder au renouvellement des mandats d'Administrateurs de Messieurs Jean-Michel Baticle, Benoît Taillier et François Boulanger pour une durée expirant à l'issue des prochaines décisions de l'Associé Unique appelé à statuer sur les comptes du prochain exercice clos, soit au plus tard le 31 mars 2019.

IV. ETAT DE L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas proposer à l'Associé Unique un projet de décision d'augmentation de capital permettant un développement de l'actionnariat salarié.

V. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il a été conclu une convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestations de services intragroupe entre la Société et la société CGI Information Systems And Management Consultants Holding SAS, en date du 10 février 2017. Par cette convention, la Société a confié la gestion de ses services corporatifs aux Vice-

présidents de la société CGI Information Systems And Management Consultants Holding SAS, afin de sécuriser les opérations juridiques, financières et des ressources humaines, minimiser les risques, contribuer à la stratégie globale du groupe CGI et encadrer les équipes de ses services corporatifs

VI. NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL AU SEIN DE LA SOCIETE

Le Conseil constate, en premier lieu, que Monsieur Jean-Michel BATICLE, est le Président et unique représentant légal de la Société.

Compte-tenu de l'importance des effectifs de la Société, la diversité de ses domaines d'activité et l'implantation géographique décentralisée des différentes entités qui la composent, conduisent le Conseil à considérer la nomination d'un Directeur Général au sein de la Société, afin d'en fluidifier la gestion quotidienne.

Par conséquent, après en avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité de proposer à l'Associé Unique, en vertu des pouvoirs qui lui sont spécialement conférés par l'article 19 des statuts de la Société, de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, à compter du 30 mars 2018 :

Monsieur David, Vincent, Noël KIRCHHOFFER,

Né le 7 Décembre 1972 à Paris,

De nationalité française, demeurant au 5, rue du Maréchal Leclerc – 78780 Maurecourt,

Salarié de la Société et occupant le poste de Vice-Président en charge de l'Unité d'Affaire

« FINANCIAL SERVICES ».

VII. RECONDUCTION DES MANDATS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président rappelle que le mandat du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de la décision de l'Associé unique qui sera appelé à approuver les comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2017.

En conséquence, le Président propose la reconduction pour six exercices du Commissaire aux comptes, ERNST & YOUNG ET AUTRES, 1-2, place des Saisons, 92037 Paris La Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle ou suivant la décision d'Associé unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2023.

VIII. CONVOCATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le Conseil décide de convoquer l'Associé Unique pour le 30 mars 2018 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;
- affectation du résultat de l'exercice ;
- reconduction du mandat du Commissaire aux comptes ;
- examen des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- renouvellement des mandats des Administrateurs ;

- nomination d'un Directeur Général au sein de la Société ;
- pouvoirs pour les formalités.

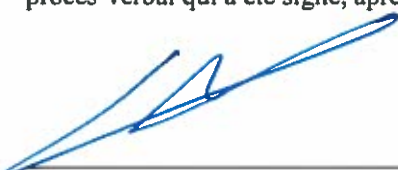
Il donne tous pouvoirs au Président à l'effet de faire toutes formalités pour la convocation et l'information du Commissaire aux comptes.

IX. RAPPORT DE GESTION ANNUEL

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil arrête ensuite, conjointement avec le Président, les termes du rapport qu'il présentera à l'Associé Unique, ainsi que le texte des décisions qui lui seront proposées. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du Commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

Le Conseil charge son Président de prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer l'information de l'Associé Unique dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et les membres du Conseil.



Monsieur Jean-Michel Baticle
Président et Administrateur



Monsieur Benoît Taillier
Administrateur



Monsieur François Boulanger
Administrateur